
Politique sur les absences pour congrès durant les années précliniques

a) Participation à des congrès

Un étudiant des années précliniques (année préparatoire, 1^{ère} et 2^{ème} année) n'est pas autorisé à être absent des activités académiques (APP, IMC-IDC, CAAHC, ateliers, évaluations et examens) pour participer à un congrès.

b) Présentation à un congrès : processus et délai

Si un étudiant a participé à un projet de recherche qui a été accepté pour présentation orale ou par affiche, et que l'étudiant est désigné comme présentateur, une absence pourra être autorisée pour la journée de la présentation. Si la présentation a lieu à l'international, le déplacement sera pris en considération. Aucune aide financière ne sera offerte par la Faculté aux étudiants qui souhaitent présenter à un congrès.

Les demandes d'absence en stage pour présentation à des congrès doivent être adressées et centralisées au vice-décanat des études médicales de premier cycle.

Elles doivent être effectuées auprès de la TGDE en remplissant le formulaire disponible ici : [formulaire d'absence](#) au minimum **30 jours de calendrier** avant le congrès. Si la présentation d'un étudiant est acceptée par le comité du congrès avec un délai de moins de 30 jours, la demande d'absence pourra être présentée avec une preuve de date d'acceptation de la présentation à l'appui.

Les renseignements suivants devront être fournis :

- Titre du congrès;
- Preuve écrite d'acceptation et de présentation du projet de recherche (du congrès lui-même et non du directeur de recherche);
- Titre de la présentation;
- Patron / directeur de recherche responsable;
- Lieu;
- Date de l'absence (correspond à la journée de la présentation);
- Cours durant lequel l'absence est demandée.

Les demandes seront approuvées centralement par le vice-décanat des études médicales de premier cycle qui informera l'étudiant concerné, le tuteur et le responsable de cours, ainsi que le moniteur d'IMC-IDC. Les absences seront donc réputées comme étant motivées.

Les étudiants sont invités à faire une proposition sur la manière dont ils projettent rattraper la matière manquée. Les examens manqués seront repris en fin d'année, selon l'horaire des examens différés.

c) Autres conditions

L'étudiant ayant des difficultés sur le plan académique pourra se voir refuser des absences pour congrès.